



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/ *dy*

DATE D’AFFICHAGE : **22 JAN. 2018**

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – COMMUNICATION – SITE INTERNET « MAIRESETCITOYENS.FR » – PASSATION D’UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ FLOREO SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la proposition de la société FLOREO Services, portant sur la mise à disposition du site internet « MairesetCitoyens.fr » dédié aux relations entre les maires de communes de France et leurs administrés, a été retenue par la Municipalité.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société FLOREO Services, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté à Eze (06360), d'une convention portant sur la mise à disposition du site internet « MairesetCitoyens.fr » dédié aux relations entre les maires de communes de France et leurs administrés.

Article 2 : La durée de la convention est de 1 an renouvelable une fois par reconduction tacite.

Article 3 : Les frais de mise en service est de 900 € H.T et le coût d'abonnement mensuel est de 285 € H.T.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

22 JAN. 2018

Le Maire,
Roger ROUX

